

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 94.051

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 Juin 1994

DATE D'AFFICHAGE

6 Juin 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FONTAN par M. MONNARD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES

: M. ALONSO, Mme PARROU, M. TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Présents : 25

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Poste de transformation situé au Port de Pêche

VOTE : UNANIMITE

Les services de l'E.D.F ont estimé nécessaire de créer, dans le secteur du port de pêche, un nouveau poste de transformation destiné tant à la desserte en électricité de la criée du Port de ROYAN, qu'à l'exploitation du réseau de distribution dont il fera

partie.

Afin d'intégrer au mieux cet ouvrage dans le site portuaire, il est proposé d'installer le transformateur à l'intérieur du Génie Civil occupé par les ateliers du Port, gérés par la SEMGET.

Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le principe d'installation d'un poste de transformation E.D.F, d'une surface au sol de 6 m², sur un terrain situé au port et cadastré section AI, parcelle DPV 163

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la demande présentée par EDF le 28 janvier 1994,
- Vu le plan parcellaire,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis de la Commission des travaux,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser EDF à installer un poste de transformation d'une surface au sol de 6 m² sur le terrain cadastré AI, parcelle DPV 163 occupé par les Ateliers du port,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'installation du poste de transformation et tous actes nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 Juin 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,**

A. LARRAIN